

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 avril 2014

ACTIVITÉS PRIVÉES DE PROTECTION DES NAVIRES - (N° 1861)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 23

présenté par
M. Arnaud Leroy

ARTICLE 41

Substituer à l'alinéa 24 les deux alinéas suivants :

« 2° À la fin du deuxième alinéa de l'article L. 5442-10, les mots : « ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen » sont supprimés ;

« 2° *bis* À l'article L. 5442-14, les mots : « ou de l'État partie à l'accord sur l'Espace économique européen » sont supprimés. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction rédactionnelle.